

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	19

Date de la
convocation
23/11/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**ANNULATION DE
DETTES**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION N° 11
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- J.-M. CUILLE (procuration à A.-L. HUNOT)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Le Maire informe indique au Conseil municipal que des titres avaient été émis à l'encontre des Gendarmes, pour les Ordures ménagères 2020, 2021 et 2022. Or à ce jour, certains n'ont pas réglé ces dettes. Le service des Affaires Immobilière du Groupement de la Gendarmerie Départementale du Gard a proposé de payer ces titres.

Monsieur MAZAUDIER propose donc d'annuler purement et simplement les titres afférents et de refacturer au Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'annuler les titres suivant du Budget Gendarmerie :

OM 2020 Titre 10 : 133,98 €
OM 2021 Titre 8 : 146,84 €
OM 2021 Titre 18 : 216,52 €
OM 2022 Titre 19 : 223,78 €

Soit un total de 721,12 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231130-DE11-301123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023

Affichage : 04/12/2023

